



Règles de classe 2019

En préambule il est noté que la jauge très stricte du Figaro2 qui a été pendant 15 ans le support de l'élite de la course au large en France doit être simplifiée pour répondre plus facilement au programme de courses des nouveaux propriétaires amateurs de ce bateau.

Organisation :

Pour qu'un bateau puisse courir, il doit satisfaire aux présentes règles, et son propriétaire doit être membre de la Classe. Son ou ses équipiers peuvent également être membre de la classe .

Ils devront pour cela remplir annuellement le bulletin d'adhésion à la classe FB2. En remplissant ce bulletin chaque adhérent s'engage à respecter les règles de classe.

Chaque propriétaire auto-certifie son bateau. Il n'y aura pas de certificat de conformité. Le bulletin d'adhésion annuel fait office de certificat de conformité à la classe

Des contrôles de conformité entre skippers sont autorisés et même recommandés.

Le bureau de la Classe peut demander à tout moment à ce que soit vérifié par un mesureur de la Classe la conformité d'un bateau aux règles de la Classe.

Coque :

La coque ainsi que la quille et les safrans doivent rester conformes au tableau de cote et aux plans les définissant, établis par le cabinet d'architecture Marc Lombard.. La chaise d'arbre d'hélice et le cache d'arbre ne peuvent être modifiés ainsi que le type d'hélice.

Des aménagements intérieurs peuvent être réalisés pour rendre ces bateaux plus confortable .

Le plan de pont est laissé libre.

Gréement :

Le mat en carbone Sparcraft doit rester celui d'origine et le cas échéant, être remplacé par un modèle équivalent. La bôme doit rester en aluminium. Le reste est laissé libre.

Voiles :

Seules 6 types de voiles sont autorisées par la classe: Une grand voile, un génois, un solent, un tourmentin, un grand spi et un spi lourd. Il n'y a pas de code. Le nombre de voiles embarquées est laissé libre.

Grand Voile : le matériau est laissé libre.

Dimensions

	Minimum	Maximum
Largeur du sommet.		175mm
Largeur aux trois-quarts de chute		1980mm
Largeur à mi-chute		3240mm
Longueur de la chute		13750 mm
Médiane de bordure		13500 mm
Longueur intérieure des goussets de latte inférieurs		2000 mm
Distance entre l'axe du gousset de latte supérieur sur la chute et le point de drisse	2700 mm	2850 mm
Distance entre l'axe du gousset de latte inférieur sur la chute et le point d'écoute	2700 mm	2850 mm
Distance entre les axes de goussets de lattes consécutifs sur la chute		3000 mm
Distance entre le point de drisse et la bande de ris supérieure sur le guindant		9000 mm

Voiles d'avant : le matériau est laissé libre.

Le Génois :

Largeur du sommet, ralingue d'étai creux comprise		80 mm
Longueur du guindant		13150 mm
LP(Luff Perpendicular)		4200 mm

Longueur intérieure des goussets de latte	1000 mm
LP2 : Largeur de l'axe du gousset de la latte 2 sur la chute au guindant	2250 mm
LP3 : Largeur de l'axe du gousset de la latte 3 sur la chute au guindant	3350mm

Le Solent :

Largeur du sommet, ralingue d'étai creux comprise.	80 mm
Longueur du guindant	10950mm
LP (Luff Perpendicular)	3800 mm
Longueur intérieure des goussets de lattes	1000 mm

Spinnakers symétriques :

Dimensions maximales	Grand spi	Petit Spi
Longueur du guindant	13400 mm	122900 mm
Largeur à mi-hauteur	7200 mm	6500 mm
Longueur de la bordure	7200 mm	6500 mm

Les équipements de sécurité doivent correspondre aux types et catégories de course.

Sauf si précisé expressément dans les présentes règles de classe, en cas de litige sur la conformité d'un équipement d'un bateau adhérent à la classe Figaro Bénéteau2, le mesureur de classe ou le Comité Technique d'une compétition s'appuiera sur les caractéristiques techniques décrites dans les règles de Classe Figaro Bénéteau 2 de 2018 (Document de janvier 2018).